



ARRETE N° 2022-378
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux – Branchement de Gaz
Rue Marguerite Langlois n° 4
Stè. SATO
Du Lundi 24 Octobre 2022
Au Vendredi 4 Novembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société SATO – ZI du Martray – Rue de l'Industrie - 14730 Giberville, afin de poser un branchement de gaz, avec ouverture de voirie, Rue Marguerite Langlois au n° 4, du Lundi 24 Octobre 2022 au Vendredi 4 Novembre 2022, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société SATO est autorisée à réaliser la pose d'un branchement de gaz, avec ouverture de voirie, RUE MARGUERITE LANGLOIS au N°4 , du LUNDI 24 OCTOBRE 2022 au VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022, de 8H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais maintenue, rue Marguerite Langlois, aux dates citées dans l'Article 1, afin de permettre les travaux.

ARTICLE 3 : La chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit

ARTICLE 4 : l'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 5 : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 30 Septembre 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

